



MATERIEL DE BIODIVERSITE VIGNE

Document élaboré par le Comité Technique Matériel Végétal INRA-IFV et les Partenaires de la Sélection Vigne, Juin 2013

La sélection clonale française a concrètement débuté en 1962, année de création de l'ANTAV dans les sables du Domaine de l'Espiguette, au Grau du Roi (Gard), suite aux travaux initiés par l'INRA.

Depuis un demi-siècle, les clones français ont été largement diffusés en France et dans le monde sous la marque ENTAV-INRA®, attestant de la qualité de ce travail de sélection. La poursuite des évaluations agronomiques permet chaque année de proposer de nouvelles sélections avec des garanties culturales, œnologiques et sanitaires solides, grâce à l'implication des partenaires présents dans toutes les régions viticoles françaises. Aujourd'hui, l'objectif pour les principaux cépages est de disposer d'une large palette de clones, présentant une diversité de comportement susceptible de répondre aux nombreux besoins de la filière.

Depuis le début des réalisations, conscients de l'érosion génétique inéluctable entraînée par les évolutions culturales, les 33 partenaires de la Sélection Vigne française, réunis autour de l'INRA et de l'IFV, ont largement contribué à la conservation de la diversité de notre patrimoine variétal.

Le bilan de ces travaux a été réalisé en 2011 et fait état de plus de 150 conservatoires pour 110 cépages représentés par plus de 20 000 accessions.

Avec le concours des meilleurs ampélographes et le souci de maintenir le matériel végétal dans le meilleur état sanitaire possible (tests ELISA vis-à-vis des principales viroses), la conservation de la diversité de nos principaux cépages est donc en grande partie assurée, et les cépages secondaires (voire anecdotiques) voient chaque année de nouveaux projets de conservatoires se concrétiser.

Afin de répondre à des demandes ponctuelles et locales, les sélectionneurs français ont décidé de mettre une partie de ce matériel à disposition des viticulteurs.

Dénommée « Biodiversité Vigne », cette offre, complémentaire du matériel certifié (qui représente près de 95 % des plantations annuelles), apporte un gage de diversité par rapport à une simple sélection massale, ainsi que certaines garanties quant à la présence des viroses les plus graves. Par contre, l'objectif d'un conservatoire étant de rassembler et d'étudier la diversité la plus étendue possible au sein d'une variété, le matériel végétal qui en est issu ne peut faire l'objet d'aucune garantie agronomique. En effet, une grande hétérogénéité de comportement peut parfois être observée au sein d'un même cépage (clones à maturités décalées, sensibilité au botrytis liée au niveau de compacité des grappes, clones sujets à la coulure ou au millerandage, différences de port, rendements...).

Réglementairement, ce matériel végétal sera délivré en catégorie standard pour autant que la vigne d'origine soit inscrite dans cette catégorie par les services de FranceAgriMer.

Actuellement, seuls certains cépages sont disponibles avec ce type de matériel végétal. Selon les demandes et les situations régionales, l'offre variétale pourra être élargie à l'avenir.
